

# LA FEUILLE

Saint-Médard-sur-Ille - N°38



Présentation des 3 agents recenseurs médardais : Denis LE LÉVRIER, Rodéric GUIBAUDET, Loïc DEGUILLARD avec Josiane DETOC, 1ère Adjointe et coordinatrice communale

## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023



Cette année, l'INSEE, réalise le recensement de Saint-Médard-sur-Ille pour mieux connaître son évolution, ses besoins. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

▶ **COMMENT ÇA SE PASSE ?** Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

▶ **POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?** Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population (âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...) et permet de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Pour toute information concernant le recensement, veuillez contacter la mairie - 02 99 55 23 53 ou [mairie@smdi.fr](mailto:mairie@smdi.fr)

## L'AGENDA

**Du 05 au 16 janvier :** Déposez votre sapin de Noël sur le parking du cimetière. (Voir au verso)

**Mercredi 11 janvier.** Conseil municipal à 20h00, Salle Jacques-Jérôme Fontaine. Ouvert au public.

**Vendredi 13 janvier :** Cérémonie des Vœux de la municipalité à 19h30, salle Jacques-Jérôme Fontaine (Près de la Mairie)





JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

PENSEZ AU RECENSEMENT  
CITOYEN !

Tous les jeunes doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. Pour cela, il vous suffit de vous présenter à l'accueil de la mairie en y apportant votre carte d'identité et le livret de famille. La mairie vous remettra alors une attestation de recensement. Un recensement tardif, c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.

► **ZAC, c'est parti !** Les travaux pour la première tranche de la ZAC (2 secteurs) ont débuté le jeudi 5 janvier 2023 par l'entreprise en charge du lot espaces verts. L'objectif :

- **Élaguer les arbres présents** : Taille et coupe des bois morts, mise en sécurité, habillage et équilibrage des sujets
- **Protéger les haies bocagères** au moyen de clôture ganivelle afin de préserver l'existant des futurs travaux.

Dès fin janvier l'entreprise de terrassement débutera la viabilisation des terrains. Cela concerne les secteurs Clos du Bourg (Attenant à la Rue de la Colombière) et le Bocage Urbain (Rue des Sports).

► **COUPURE DE COURANT.** ENEDIS réalisera des travaux sur le réseau qui entraîneront des coupures de courant le jeudi 26 janvier 2023 de 8h30 à 12h30 aux lieux-dits Le Mariage et La Bouillonnaise.

► **COLLECTE.** Grâce aux donateurs et au Conseil Municipal des Jeunes, une belle collecte a été réalisée dimanche 18 décembre lors de la fête de Noël des Korrigans ! Ainsi, près d'une centaine de jouets et 50 livres ont été déposés auprès des Restos du Cœur pour être arrivés à temps sous le sapin.

► **ECLAIRAGE PUBLIC.** Engagée dans une démarche de réduction de ses consommations énergétiques, la municipalité a revu la durée de l'éclairage public de la manière suivante :

- **Du 15 mai au 31 août** : aucun éclairage public
- **Du 1er septembre au 14 mai** : de 6h30 à la levée du jour et du coucher du soleil à 21h30.

Retrouvez le détail de la démarche et l'ensemble des mesures prises en page 14 du dernier bulletin municipal.

### RECYCLEZ VOTRE SAPIN DE NOËL !



Venez déposer votre sapin naturel (sans décos, sans sac ni neige artificielle) pour lui offrir une seconde vie ! Pour cela un enclos est prévu sur le parking du cimetière du

**05 AU 16 JANVIER 2023**

Les agents des services techniques procéderont au broyage de ceux-ci grâce à un broyeur prêté par le SMICTOM VALCOBREIZH. Les copeaux seront réutilisés dans les massifs de la commune.

### ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

► **HATHA YOGA.** L'Amicale Laïque propose les mardis soirs 2 séances d'Hatha Yoga, encadrées par Sophie DUTHU. Il reste possible de s'inscrire pour la période de janvier à juin 2023, un paiement proratisé au nombre de séances sera proposé. Vous pouvez choisir une des 2 séances d'1h30 chacune : 18h00 à 19h15 ou 19h30 à 20h45. Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter Chantal Friquet au 06 47 12 24 19

► **THÉÂTRE.** La troupe se m'Art joue au mois de février **HOTEL DU FLEUVE SOUS LES PONTS** de Marc Crampon. Les dates à retenir pour les 7 représentations pendant les vacances de Février 2023 sont les : 11, 12, 17, 19, 21, 24 et 25 Février 2023. Mardi, vendredi et samedi à 20h30, dimanche à 14h30. Réservation à partir du 5 janvier au 07 69 56 96 84.

### EXPOSITION

L'exposition en cours et jusqu'à fin janvier est sur le thème :

**"La musique, les musiciens médardais et leurs instruments"**

Lieux d'exposition : en mairie (vitrine, couloir) et Salle J.J. Fontaine Visite intérieure pendant les heures d'ouverture de la mairie. Prochaine expo février/mars : Crochet, dentelle, broderie, canevas. Pour chaque exposition la contribution des médardais est attendue et souhaitée. Si vous possédez des objets, des photos ou documents, pouvant intégrer une exposition, rendez-vous à la mairie.

### BIBLIOTHÈQUE

**Mercredi** : 11h30-12h30 / 14h30-18h00

**Vendredi** : 15h30-18h00

**Samedi** : 10h30-12h30

**Téléphone** : 02.99.55.66.40

**Mail** : bibli@saint-medard-sur-ille.fr

### MAIRIE

**Du lundi au vendredi** : 8h30 à 12h00

**Le samedi** : 10h00 à 12h00

**Téléphone** : 02.99.55.23.53

**Mail** : mairie@smdsi.fr

**Site internet** : <http://saint-medard-sur-ille.fr>

*Conception : Gildas BOUREL, adjoint au maire délégué à la communication - Responsable de la publication : Noël Bournonville - Impression : Mairie de Saint-Médard-sur-Ille. Imprimé sur du papier recyclé*

